

## COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **ATD Quart Monde Belgique - ATD Vierde Wereld België**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Avenue Victor Jacobs

N°: 12-14

Boîte:

Code postal: 1040

Commune: Etterbeek

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles, francophone

Adresse Internet: <http://www.atd-quartmonde.be/>

Numéro d'entreprise

BE0408429089

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

14-11-2005

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale\* du

22-04-2017

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2016

au

31-12-2016

Exercice précédent du

01-01-2015

au

31-12-2015

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.1.3, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.3, A-asbl 5.4, A-asbl 5.6, A-asbl 6

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

**DE KERCHOVE** George Charles Hubert G

Avocat

Avenue L.Wiener 81

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

Début de mandat: 20-04-2016

Fin de mandat: 20-04-2020

Administrateur

**FOUBERT** Dominique, M H Ch B

retraité

Hernestraat 30

1570 Galmaarden

BELGIQUE

Début de mandat: 20-04-2016

Fin de mandat: 20-04-2020

Administrateur Trésorier

**HENDRICK** Pierre Joseph Jean Ghislain

Docteur en médecine  
rue Potaarde 156  
1082 Berchem-Sainte-Agathe  
BELGIQUE

Début de mandat: 20-04-2016

Fin de mandat: 20-04-2020

Administrateur

**MAES** Isabelle  
enseignante  
Jacquetbasstraat 1  
8587 Espierres-Helchin  
BELGIQUE

Début de mandat: 30-05-2016

Fin de mandat: 20-04-2020

Administrateur

**PYPAERT** Isabelle  
volontaire permanent  
Rue Antoine de Saint-Exupéry 19  
95540 Mery s/Oise  
FRANCE

Début de mandat: 30-05-2016

Fin de mandat: 20-04-2020

Administrateur

**COYNE** Brendan Joseph H

avenue Victor Jacobs 12  
1040 Etterbeek  
BELGIQUE

Début de mandat: 20-04-2016

Fin de mandat: 20-04-2020

Administrateur secrétaire général

**DAUCHET** Thibault

rue de Gerlache 13  
1040 Etterbeek  
BELGIQUE

Début de mandat: 20-04-2016

Fin de mandat: 20-04-2020

Administrateur

**DENAYER** André Henri Pierre

boulevard Leopold 64  
7500 Tournai  
BELGIQUE

Début de mandat: 20-04-2016

Fin de mandat: 20-04-2020

Président du Conseil d'Administration

**SCPRL M.C.DEBROUX-LEDDET & Co** représentée par Marie-Chantal Debroux-Leddets (B00886)

Réviser d'Entreprises  
Avenue Jean-François Debecker 114  
1200 Woluwe-Saint-Lambert  
BELGIQUE

Début de mandat: 20-04-2016

Fin de mandat: 30-04-2019

Commissaire

---

\* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

## MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:

A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,

B. L'établissement des comptes annuels,

C. La vérification des comptes annuels et/ou

D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.
-

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		20/28	<b><u>18.424</u></b>	<b><u>23.930</u></b>
<b>Frais d'établissement</b>		20		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	5.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	5.1.2	22/27	<b><u>18.424</u></b>	<b><u>23.930</u></b>
Terrains et constructions		22	18.424	23.063
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91	18.424	23.063
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		338
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231	0	338
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24		529
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	0	529
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	5.1.3/5.2.1	28		
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>239.572</u></b>	<b><u>231.990</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b><u>7.936</u></b>	<b><u>8.272</u></b>
Stocks		30/36	7.936	8.272
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b><u>208.663</u></b>	<b><u>169.883</u></b>
Créances commerciales		40	658	191
Autres créances		41	208.005	169.692
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415	208.005	169.692
<b>Placements de trésorerie</b>	5.2.1	50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b><u>21.266</u></b>	<b><u>50.790</u></b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b><u>1.707</u></b>	<b><u>3.045</u></b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b><u>257.996</u></b>	<b><u>255.920</u></b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>		10/15	<b><u>106.322</u></b>	<b><u>106.797</u></b>
<b>Fonds de l'association ou de la fondation</b>		10	<b>81.750</b>	<b>81.750</b>
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101	81.750	81.750
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Fonds affectés</b>	5.3	13		
<b>Résultat positif (néгатif) reporté</b>		14	<b>24.572</b>	<b>25.047</b>
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>PROVISIONS</b>	5.3	16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		
<b>Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise</b>		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>151.674</u></b>	<b><u>149.123</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	5.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
<b>Dettes à un an au plus</b>	5.4	42/48	<b>151.527</b>	<b>149.097</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	17.321	15.585
Fournisseurs		440/4	17.321	15.585
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	15.710	35.122
Impôts		450/3	323	
Rémunérations et charges sociales		454/9	15.387	35.122
Dettes diverses		48	118.496	98.390
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	118.496	98.390
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3	<b>147</b>	<b>26</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>257.996</b>	<b>255.920</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	535.778	699.547
Ventes et prestations		70/74	640.176	771.100
Chiffre d'affaires		70	4.261	6.144
Cotisations, dons, legs et subsides		73	573.406	764.957
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	104.398	71.553
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	221.116	273.127
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	5.506	6.422
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	335	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	308.824	419.902
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
<b>Résultat positif (négatif) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>-3</b>	<b>96</b>
<b>Produits financiers</b>	5.5	75	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>Charges financières</b>	5.5	65	<b>472</b>	<b>416</b>
<b>Résultat positif (négatif) courant (+)/(-)</b>		9902	<b>-475</b>	<b>-318</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		76		
<b>Charges exceptionnelles</b>		66		
<b>Résultat positif (négatif) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>-475</b>	<b>-318</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Résultat positif (néгатif) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>24.572</b>	<b>25.047</b>
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-475	-318
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	25.047	25.365
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
<b>Affectations aux fonds affectés</b>		692		
<b>Résultat positif (néгатif) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>24.572</b>	<b>25.047</b>

**ANNEXE  
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXX	<b>271.683</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	8189		
	(+)/(-)		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>271.683</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	8249		
	(+)/(-)		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	XXXXXXXXXX	<b>247.753</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	5.506	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	8319		
	(+)/(-)		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>253.259</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22/27	<b><u>18.424</u></b>	
<b>DONT</b>			
<b>Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété</b>	8349	<b>18.424</b>	



**INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**

**LISTE DES AUTRES ENTITÉS LIÉES**

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entités de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE
ATD Quart Monde Jeunesse Wallonie Bruxelles BE 0470.672.605 Association sans but lucratif  BELGIQUE
ATD Vierde Wereld Vlaanderen BE 0431.892.993 Association sans but lucratif  BELGIQUE
ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles BE 0433.477.657 Association sans but lucratif  BELGIQUE
Fondation ATD Quart Monde Belgique BE 0436.525.437 Etablissement d'utilité publique Avenue Victor Jacobs 12 1040 Etterbeek BELGIQUE

**RÉSULTATS****PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086	7	13
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	6	12
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	14.903	16.697

**Frais de personnel**

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	194.567	208.101
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	40.223	52.943
Primes patronales pour assurances extralégales	622	2.728	1.091
Autres frais de personnel	623	-16.402	10.992
Pensions de retraite et de survie	624		

**RÉSULTATS FINANCIERS****Intérêts intercalaires portés à l'actif**

6503

**Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances**

653

**Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)**

656

**RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES**

**ENTITÉS LIÉES**

**Créances sur les entités liées**

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Taux et durée des créances

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

Codes	Exercice
9291	
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

Rémunération du réviseur : 2.468,40 TVAC

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

**Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration**

Exercice

## RÈGLES D'ÉVALUATION

Les dettes et créances sont enregistrées à leur valeur nominale.  
Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan, à leur valeur d'acquisition si leur montant dépasse 1.000 Euros (depuis l'exercice 2014) 250 Euros (avant celui-ci).

Taux d'amortissement

Aménagement d'immeubles	= 20 ans (5 % / an)
Matériel de bureau	= 5 ans (20 % / an)
Matériel informatique	= 3 ans (33 % / an)
Véhicules	
d'occasion	= 3 ans (33 % l'an)
neufs	= 5 ans (20% l'an)

Les placements de trésorerie éventuels sont évalués à leur valeur d'inventaire au 31 décembre telle que communiquée par la Banque auprès de laquelle les titres sont déposés.  
Les liquidités sont évaluées à leur valeur réelle telle qu'elle apparaît sur les documents (ex : extraits de compte).

L'entité prend en compte =  
à l'actif = des charges à reporter, produits acquis (subvention à recevoir)  
au passif = des charges reportées et des subventions à reporter

Le stocks de la librairie ATD QM est valorisé au prix d'achat. Aucune valeur n'est attribuée aux titres invendus depuis plus de 3 ans.

Des réductions de valeurs sont appliquées aux clients de la librairie qui n'ont pas réglé leurs factures depuis plus d'un an.

Les frais communs afférents aux charges liées à l'utilisation de la Maison Quart Monde appartenant à la Fondation ATD Quart Monde, ainsi que certains frais de gestion communs aux autres ASBL occupantes (ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles ASBL, ATD Vierde Wereld VZW et ATD Quart Monde Jeunesse Wallonie-Bruxelles ASBL) et payés par l'ASBL ATQ Quart Monde Belgique sont portées en compte à ces autres ASBL en déduction des comptes de charges par nature dans les livres de l'ASBL ATD Quart Monde Belgique.

MARIE-CHANTAL DEBROUX-LEDDT

Réviser d'Entreprises  
Avenue J.F. Debecker, 114  
1200 Bruxelles

ATD QUART-MONDE BELGIQUE ASBL  
ATD Vierde Werld België VZW

Avenue Victor Jacobs 12  
1040 Bruxelles

## RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION ASBL ATD QUART MONDE BELGIQUE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

### Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de l'association ATD QUART MONDE BELGIQUE pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 257.995,15 et dont le compte de résultats se solde par une perte à affecter de l'exercice de € 474,72.

#### *Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels*

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### *Responsabilité du commissaire*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. n

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes où résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'association relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion sans réserve***

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ASBL ATD QUART MONDE BELGIQUE au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

**Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

L'organe de gestion est responsable du respect par l'association de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations et des statuts de l'association, ainsi que des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

**Bruxelles, le 24 mars 2017**

**Commissaire**

**Marie-Chantal Debroux-Leddert**

